
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 décembre 2016 à 13 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA16 08 0716

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi, 12 décembre 2016, à 13 h 00, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen, absent
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA16 08 0717

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016

Proposé par Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0718

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549012 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour 2 ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour 2 ans.

ADOPTÉ.

CA16 08 0719

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299048 relatif à une subvention à l'organisme VertCité, dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, pour la poursuite d'un projet Quartiers 21.

ATTENDU la décision DGA 165360002, du 1^{er} décembre 2016, autorisant, dans le cadre du programme Quartiers 21, des virements budgétaires en provenance du Bureau du développement durable aux arrondissements pour la réalisation du plan d'action 2016-2017,

dont 50 000 \$ à l'arrondissement de Saint-Laurent pour le projet « Un fil vert pour tisser Chameran »;

ATTENDU que ce projet fédérateur et intégrateur permet de mettre concrètement en œuvre des actions répondant aux objectifs visés par le plan de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) du quartier Chameran-Lebeau, et ce dans une optique de développement durable;

ATTENDU que le projet « Un fil vert pour tisser Chameran » répond parfaitement aux enjeux de développement durable en intervenant à la fois sur des éléments environnementaux, économiques, sociaux et culturels de la revitalisation du quartier;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet participatif ayant comme point central l'agriculture urbaine et le verdissement, mais qui comporte également des actions portant sur la promotion du transport actif et sur la gestion des matières résiduelles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 50 000 \$, pour l'année 2017, à l'organisme VertCité pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0720

Le règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1163231019).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs (CA16 080702);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA16 08 0721

Le règlement numéro RCA17-08-4 sur les sociétés de développement commercial est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1163231017).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA17-08-4 sur les sociétés de développement commercial (CA16 080705);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-4 sur les sociétés de développement commercial.

ADOPTÉ.

CA16 08 0722

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à prohiber les centres de traitement de données dans les zones du Technoparc, à l'exception des zones I04 001 et I04-012.

CA16 08 0723

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950034 relatif à la nomination d'un contremaître / métiers à la Direction des travaux publics.

ATTENDU un poste de contremaître, métiers est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de son détenteur;

ATTENDU qu'un concours a eu lieu sous la responsabilité de l'arrondissement (SLA-16-CONC-213480-41527);

ATTENDU qu'un candidat admissible, qualifié, ayant déjà réussi le processus central et étant disponible à un poste permanent, a posé sa candidature;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître / métiers à la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Vincent Labossière au poste contremaître / métiers à la Direction des travaux publics (poste 41527 – centre de responsabilité 304741), à compter du 12 décembre 2016. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA16 08 0724

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950036 relatif à l'abolition et à la création d'un poste temporaire dans un emploi col blanc à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que le poste temporaire d'agent technique en architecture du paysage (64351) reconduit dans le budget 2017, devient vacant le 16 décembre prochain à la suite du départ de son détenteur;

ATTENDU que le gestionnaire responsable a fait l'évaluation de la charge de travail et des tâches et l'emploi d'agent technique en ingénierie municipale serait davantage approprié;

ATTENDU qu'il convient d'abolir le poste temporaire d'agent technique en architecture de paysage (emploi 783320);

ATTENDU qu'il convient de créer un poste temporaire d'agent technique en ingénierie municipale (poste à créer / emploi 789310) pour une durée d'au plus six mois, ne dépassant pas le 30 juin 2017;

ATTENDU qu'il n'y a aucun impact financier puisqu'il s'agit de postes du même groupe de traitement (emplois cols blancs) et les salaires et avantages sont déjà prévus au budget 2017.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste temporaire d'agent technique en architecture du paysage (poste 64351 / emploi 783320) à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics;
- 2.- De créer un poste temporaire d'agent technique en ingénierie municipale (poste à créer / emploi 789310) pour une durée d'au plus six mois, ne dépassant pas le 30 juin 2017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0725

Période de questions du public
Aucune question n'a été posée

CA16 08 0726

Proposé par le conseiller Francesco Miele;
Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:
De lever la séance à 14 h.
ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2017.
